

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022**

Accusé de réception en préfecture
674267400085-20221208-DEL-2022-316-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DEL-2022-316

L'An deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1^{er}/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARRY, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

Suppléants :

MM. BOSSON, CARME, CHARBONNIER, DUPERTHUY, GAILLARD, MULATIER-GACHET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER, WENDLING.

MM. BARON, BLOUIN, BURNET, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, DEFAGO, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, HACQUIN, HAVEL, LEBEAU-GUILLOT, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PENHOUËT, PERRET, ROLLIN, SADDIER, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, BRUNO.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BOISIER, BOUCHET, CALONE, CHARRAT, DUNAND, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEROY, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, HULIN, KHAY, JAILLET, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 89

Présents : 51

Représentés par mandat : 25

**Objet : COMMUNE DE VAILLY - COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » -
DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE A LA MODIFICATION DE LA COMPETENCE**

Exposé du Président,

Conformément aux statuts du SYANE, la compétence optionnelle Eclairage Public peut s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes :

- L'option A qui concerne l'investissement,
- L'option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

La commune de VAILLY a transféré au SYANE la compétence Eclairage Public pour les investissements et la maintenance / exploitation (option B), par délibérations du conseil municipal du 28 juin 2013 et du 23 janvier 2014.

Suite à la présentation des modifications de modalités et conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence optionnelle Eclairage Public, approuvées par délibération du Bureau syndical en date du 3 mars 2022, la commune n'a pas souhaité poursuivre l'exercice de la maintenance / exploitation proposée par le Syndicat.

Le marché public engagé par le SYANE pour réaliser la maintenance / exploitation des installations d'éclairage public de la commune de VAILLY arrivera à terme le 31 décembre 2022.

Dès lors, la commune de VAILLY a exprimé le souhait d'un transfert de la compétence Eclairage Public en option A (Investissements) à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette décision a fait l'objet d'une délibération de la commune en date du 3 octobre 2022.

Suite à cette délibération, le SYANE est amené à délibérer de manière concordante.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la modification de la compétence optionnelle « Eclairage Public » selon l'option A (Investissement) avec mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 :

Code INSEE	Nom de la commune	Date délibération de la commune	Option	Date de mise en œuvre
74287	VAILLY	03/10/2022	A	01/01/2023

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE